



# Commune de COMBS LA VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 décembre 2022

### Délibération n° 09

**Date de convocation**  
02.12.2022

**Date d'affichage**  
07.12.2022

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 25

votants : 34

**Objet : Avis sur la dérogation au repos dominical en 2023 du personnel des commerces de vente de produits alimentaires implantés sur la commune**

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

#### Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX.

#### Absents représentés

M. J. SAMINGO par M. B. ZAOUÏ – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – Mme M. LAFFORGUE par M. F. BOURDEAU – M. G. ALAPETITE par Mme F. SAVY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme M. GEORGET – M. C. YOUNBI NGAMO par M. C. GHIS – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme C. VIVIANANT par M. E. ALAMAMY – M. P. PELLOUX par M. D. ROUSSAUX.

#### Absente

Mme A. MEJIAS

Madame Marie-Martine SALLES a été élue secrétaire de séance.

VU les articles L 3132-3 et L. 3132-26 du Code du travail,

VU la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 relative à la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « loi Macron »

VU l'avis de la commission Aménagement et Développement Durable

CONSIDERANT que dans les commerces de détail pour lesquels le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé pour certains dimanches par décision du maire après avis du Conseil Municipal,

VU la délibération n°2022/355 du 22 novembre 2022 du conseil communautaire de Grand Paris Sud autorisant la commune de Combs-la-Ville à porter de 5 à 12 le nombre de dimanches pour lesquels le repos dominical peut être décalé un autre jour,

VU la restriction de porter à 9 dimanches ces autorisations si les commerces ouvrent au minimum 3 jour fériés par an, ce qui est le cas sur la commune.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 16/12/2022

**SLOW**

ID : 077-217701226-20221212-DEL\_12DEC22\_\_9-DE

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'ouverture des commerces de vente de produits alimentaires dans la commune les dimanches 08 janvier, 09 avril, 25 juin, 27 août, 03 septembre, 10, 17, 24 et 31 décembre 2023.

**AUTORISE** le Maire à signer toute pièce relative à cette décision

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 12 décembre 2022

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**



**La secrétaire de séance**  
**Marie-Martine SALLES**

Pour : 34  
Contre : -  
Abstentions : -